

AVIS D'ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SEGP (CSQ)

Le 4 juin 2026

Aux enseignantes et enseignants membres du Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (SEGP-CSQ)

Mesdames,
Messieurs,

Veillez prendre note qu'il y aura élection pour deux sièges de représentants de secteur au conseil d'administration du SEGP-CSQ :

- **Éducation des adultes**
- **Formation professionnelle**

Toutes les enseignantes et tous les enseignants **membres des secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle** du SEGP-CSQ peuvent poser leur candidature à un de ces sièges au conseil d'administration nommés ci-dessus.

Vous trouverez, ci-joints, le formulaire de mise en candidature et l'extrait des Statuts et règlements du Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ). Ce document contient les principales informations concernant la composition du conseil d'administration, son rôle et d'autres informations pertinentes aux élections.

Conformément aux Statuts et règlements du SEGP (CSQ), prenez note que le formulaire de mise en candidature doit parvenir au SEGP (CSQ) : **avant le 15 juin 2026, 16 h.**